

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 MARS 2015 à 19h30

Le Conseil municipal dûment convoqué le 10 Mars 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire sous la présidence de M. Georges DEVIGE, Maire.

**Présents** : M. DEVIGE Georges, Maire, Mmes : CHAPT Sabine, LIAUD Sandra, MAYRAN Annick, SOULAS Céline, MM : CHATAGNON Pascal, D'ESPAGNAC Nicolas, DUMOUSSEAU Eric, LANDIER Sébastien, SUTRE Sébastien, THERMIDOR Frédéric, WILMART Eric.

**Excusés** : PERAUD Nicole, MUNIER Maurice (procuration à DEVIGE Georges)

**Secrétaire** : MAYRAN Annick

Le compte rendu du Conseil Municipal du 12 Février 2015 est adopté à l'unanimité.

**1- Délibération – Plan de lutte contre le frelon asiatique.**

Compte tenu de l'impact du frelon asiatique (*vespa velutina nigrithorax*) sur l'environnement et l'apiculture, de l'inquiétude croissante des citoyens et des collectivités, le Département de la Charente poursuit la lutte active contre cet insecte invasif. Les communes sont associées à la démarche.

Ce dispositif de lutte contre cette espèce s'articule autour de 3 axes :

- le piégeage sélectif des fondatrices ;
- le recensement exhaustif des nids ;
- la destruction des nids par les désinsectiseurs inscrits sur la liste préfectorale.

La commune peut contribuer au recensement des nids de frelons asiatiques dans son territoire.

Le Département passera commande de la destruction des nids, au regard du recensement fait et de la localisation des désinsectiseurs.

Les nids situés sur le domaine public sont détruits par le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

Le Département demande à la commune de prendre en charge la moitié du coût des interventions commandées dans son territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la commune de Foussignac, décide à l'unanimité :

- d'approuver les modalités du plan de lutte contre le frelon asiatique exposé ci-dessus ;
- de prendre en charge la moitié du coût des interventions commandées dans son territoire ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le Département ainsi que tous les documents liés à ce projet.

**2- Modifications statutaires – Délibération N°2014-10-002 du 22 juillet 2014 rapportée.**

Exposé : Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur la modification des statuts de la communauté de communes de Jarnac le 22 juillet 2014.

Monsieur le maire donne lecture de la délibération du conseil communautaire du 2 mars 2015.

Monsieur le Sous-préfet de Cognac a adressé les observations suivantes à la communauté : le projet du pôle commercial à Mérignac est une modification de l'intérêt communautaire et non une modification de la compétence et comme il n'existe pas de carence de l'initiative

privée sur la commune de Mérignac, la construction de l'ouvrage "Pôle commercial" n'est pas justifiée.

Le conseil communautaire a donc rapporté la délibération n°2223-83 du 23 juin 2014 portant modification des compétences et a chargé le président d'en informer les communes membres pour le suivi de la procédure.

Monsieur le maire invite le conseil communautaire à délibérer sur cette question.

Après avoir délibéré et écouté les explications de Monsieur le maire, le conseil municipal, à l'unanimité décide de rapporter la délibération du 22 juillet 2014.

### **3- Délibération – Vote Comptes de Gestion 2014 (commune, assainissement, Lotissement Le Renclos).**

Monsieur le Maire soumet au vote les Comptes de gestion 2014, ceux-ci sont acceptés à l'unanimité des membres présents.

### **4- Approbation des Comptes Administratifs 2014 « Commune », « Assainissement », « Lotissement Le Renclos ».**

Monsieur le Maire présente les Comptes Administratifs 2014 et se retire.

Madame Annick MAYRAN, doyenne de l'Assemblée fait procéder au vote des comptes administratifs 2014, ceux-ci sont acceptés à l'unanimité des membres présents.

### **BUDGET COMMUNE :**

Fonctionnement :

Dépenses : 231 085.46 €

Recettes : 429 486.79 €

Le Résultat de l'année 2014 est excédentaire de 198 401.33 €

L'excédent antérieur reporté est de : 103 688.18 €

Le Résultat de clôture en fonctionnement est excédentaire de 302 089.51 €.

Investissement :

Dépenses : 456 698.79 €

Recettes : 286 727.82 €

Déficit de l'année 2014 : 169 970.97 €

L'excédent antérieur reporté est de : 168 398.63 €

Le résultat de clôture d'investissement est de – 1 572.34 €

Restes à Réaliser 2014 : - 55 044.69 €

Soit un besoin de financement de 56 617.03 €

compte 001 : 1 572.34 €

compte 002 : 245 472.48 €

compte 1068 : 56 617.03 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'affectation des résultats ci-dessus.

### **BUDGET ASSAINISSEMENT :**

Fonctionnement :

Dépenses : 69 841.12 €

Recettes : 86 289.05 €

Le Résultat de l'année 2014 est excédentaire de 16 447.93 €

L'excédent antérieur reporté est de : 165.75 €

Le Résultat de clôture en fonctionnement est excédentaire de 16 613.68 €

Investissement :  
Dépenses : 366 379.84 €  
Recettes : 141 184.92 €  
Soit un résultat de clôture déficitaire de 225 194.92 €  
Résultat antérieur d'investissement reporté : 403 972.13 €  
Restes à réaliser : - 49 370.23 €  
Soit un excédent de financement de 129 406.98 €

Compte 002 : 16 613.68 €  
Compte 001 : 178 777.21 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'affectation des résultats ci-dessus.

### **BUDGET LOTISSEMENT LE RENCLOS**

Fonctionnement :  
Dépenses : 0 €  
Recettes : 0 €

Le Résultat de l'année 2014 est de 0 €.  
L'excédent antérieur reporté est de : 108 654.69 €.  
Le Résultat de clôture en fonctionnement est de 108 654.69 €.

Investissement :  
Dépenses : 0 €  
Recettes : 0 €  
Soit un résultat de clôture de 0 €  
Résultat d'investissement reporté : - 86 708.09€  
Soit un résultat de clôture d'investissement de - 86 708.09 €

Compte 002 : 108 654.69 €  
Compte 001 : 86 708.09 €

A la majorité, le Conseil Municipal approuve l'affectation des résultats ci-dessus.

### **Questions Diverses**

- Monsieur le Maire présente l'esquisse proposée par le CAUE pour le projet d'aménagement d'une aire de jeux.
- Quelques modifications ont été réalisées suite au passage de la commission de sécurité (SDIS) à la salle des fêtes. (blocs portes – placco plâtre anti feu...)
- Deux places handicapés ont été réalisées par les employés communaux sur le parking de la salle des fêtes.
- Les permanences pour les élections départementales des 22 et 29 mars sont définies.
- Repas des aînés : le dimanche 19 avril.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h30.